

ASH ESCRIME - Depuis plus de 50 ans à Herblay

SIRET : 32888554600015 - Agrément ministériel Jeunesse et sport n°95-98-S-18

Site internet : www.escrime-herblay.com

Club labellisé EFE - «Ecole Française d'Escrime»

- Quand ? A partir de 6 ans (Baby escrime dès 4 ans)
- Où et Quand ? Cosec - 53, rue de l'Orme Macaire (cf tableau des horaires hebdomadaires)



ANNEXE DOSSIER INSCRIPTION EN LIGNE 2023/2024

FICHE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nom du tireur :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Confirmation inscription sur HelloAsso oui

Tel :

HORAIRES SELON CATÉGORIE

(hors vacances scolaires) - (*) horaires susceptibles de modification selon les effectifs

Horaires Epée

Horaires Sabre *

M 7 (2017/2018)
M 9 (2015/2016)

mercredi 13h30/14h45
ou samedi 14h00/15h15

samedi 10h00/11h15

M 11 (2013/2014)
M 13 (2011/2012)

mercredi 15h00/16h30
ou samedi 14h00/15h15

samedi 10h00/11h15
mardi 20h00/21h30

M 15 (2009/2010)
M 17 (2007/2008)

jeudi 19h/20h30
ou samedi 15h15/17h00

mardi 20h00/21h30

M 20 (2004 à 2006)
Senior (2003 et avant)
Vétéran (84 et avant)

jeudi 20h30/22h00
ou samedi 15h15/17h00

mardi 20h00/21h30

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SIRET : 32888554600015 - Agrément ministériel Jeunesse et sport n°95-98-S-18

MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19)

(cf tableau affiché en Salle d'armes)

1 -COMPORTEMENT

Dans la salle d'armes, il est demandé :

- d'arriver à l'heure,
- de saluer le maître d'armes et l'assistance en arrivant et en partant *
- de ne point jurer, cracher, fumer, chahuter*
- de ne point dire de paroles indécentes*
- de ne point laisser traîner son matériel*
- en tirant, lorsque l'on fait tomber l'arme de son adversaire, de la ramasser et la donner poliment *
- d'aider à l'installation des pistes et à leur rangement
- de respecter en toutes circonstances son adversaire et les arbitres
- de s'échauffer en début de séance
- de participer autant que possible aux compétitions proposées par le maître d'armes.

2 - SÉCURITÉ

Consignes

- ne point s'escrimer non masqué, non ganté *
- se tenir à 1 mètre 50 minimum des tireurs
- tenir son arme par la pointe ou pointe au sol lors de ses déplacements
- respecter les normes de sécurité de la FFE (marquage CE) pour son matériel personnel
- signaler au maître d'armes ou à un membre du bureau, toute anomalie constatée sur le matériel prêté ou personnel, mettant en jeu la sécurité (accroc sur un vêtement de protection, déformation d'un masque, fermeture éclair ou velcro hors service, couture décousue...)
- lire régulièrement les consignes de sécurité affichées au tableau

3 - COTISATION/ASSURANCE/CERTIFICAT MÉDICAL

LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE COMPLET POUR DÉBUTER LA SAISON

- l'assurance comprise dans la Licence est obligatoire
- En cas d'accident, l'assureur n'indemnise la victime que si celle-ci a réglé sa cotisation et a fourni un **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escrime en cours de validité** (de moins d'un an, couvrant l'ensemble de la saison, de septembre à fin juin). En conséquence, nul n'est autorisé à tirer sans avoir rempli ces deux conditions
- En cas d'essai (2 séances), suivi de renonciation, la cotisation sera intégralement rendue à l'intéressé.
- Au delà des deux séances d'essai, la totalité de la cotisation annuelle est due.

4 - LA LICENCE EST OBLIGATOIRE EN COMPÉTITION

- En cas de perte de la carte, le duplicata coûte 10 € et sera à la charge de son titulaire.

5 - PRÊT DE MATÉRIEL

- le matériel prêté doit être lavé, entretenu et réparé aux frais du bénéficiaire
- seule la première panne ou casse d'une arme est prise en charge financièrement par le club
- toute détérioration doit être signalée au maître d'armes ou à un membre du bureau
- le matériel doit être restitué propre, en fin de saison, aux dates et horaires prévus (info par mail, affichage, courrier). En cas de retard, le matériel sera rapporté par l'intéressé au membre du comité directeur mandaté pour cette tâche, aux conditions de celui-ci. **En cas de non respect des conditions énoncées ci-dessus, le chèque de caution sera encaissé par l'ASH Escrime. ATTENTION :** tout tireur doit cependant acheter son gant, son fil de corps et son bustier (pour les femmes).
- **Après 3 ans d'escrime, tout tireur doit acheter son épée.**

6 - MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

LES PARENTS NE DOIVENT JAMAIS DÉPOSER LEUR ENFANT SUR LE PARKING DU COSEC SANS S'ÊTRE ASSURÉS QU'IL EST EFFECTIVEMENT ACCUEILLI PAR LE MÂÎTRE D'ARMES OU UN MEMBRE DU BUREAU.

- Les parents doivent impérativement reprendre leur enfant à l'heure, notamment le mercredi, le maître d'armes ayant d'autres impératifs dans un autre club après 16h30.
- L'organisation du transport des enfants en compétition, tournoi ou stage et le covoiturage éventuel qui en découle, sont sous la responsabilité de chaque parent. Il est conseillé d'avoir l'autorisation écrite des responsables légaux des enfants que l'on transporte.

7 - DROIT À L'IMAGE

Le club peut utiliser, uniquement à des fins de promotion de l'escrime et du club (journaux municipaux, affiches, publications sportives, internet) et ne donnant lieu à aucune transaction financière, les photos me concernant ou concernant mon enfant et qui auront pu être prises dans le cadre de l'activité spécifique escrime.

cocher cette case en cas de refus

Je soussigné..... indique avoir pris connaissance et compris l'intégralité du règlement intérieur et approuvé son contenu.

Date Signature (tireur majeur ou tuteur légal)

Signature de l'enfant
(lecture chapitre 1 et 2 concernant
le comportement et la sécurité uniquement)